

CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 2 NOVEMBRE 2015

Présents : M. CHERBLAND Henri, M. THOUIN Daniel, M. CLAUSTRE Pierre, Mme GIRARD Céline, Mme LOCQUET Pascale, M. REBOUX Alain, M. L'HOSPITAL Michel, M. MARCHARD Raphaël, M. LAGRANGE David, Mme TARDY Laëtitia, M. ROSSEEUW Dali.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme GIRARD Céline.

Approbation à l'unanimité compte rendu dernière réunion Conseil 22 septembre

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

-signature mandats vente maison de la gare et lotissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le point à rajouter à l'ordre du jour.

1 - Travaux aménagement du Bourg :

A- Présentation du projet

M. Julien JAY du cabinet F2I présente le projet COCA revu à la baisse financièrement.

Montant travaux projet initial pour la tranche 2 : **463 570.00 € HT**

Montant travaux 2015 pour la tranche 2 : **250 156.00 € HT**

B - Dossiers subvention Conseil Départemental (COCA)

1 - Subvention pour COCA

M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter la subvention dans le cadre du dossier COCA.

9 pour - 2 contre : approbation à la majorité.

2- Subvention Amendes de police

M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de l'amende de police.

9 pour - 2 abstentions : approbation à la majorité.

C - Dossiers subvention parlementaires :

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès des parlementaires de notre département.

9 pour - 2 abstentions : approbation à la majorité

1- Sénateur Maurice VINCENT

Pour les travaux d'aménagement de la placette.

2- Sénatrice Cécile CUKIERMAN

Pour les travaux du Bourg secteur Nord.

2- Sénateur Bernard FOURNIER

Pour les travaux du Bourg secteur Sud.

D -Dossier subvention Préfecture DETR 2016

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre " d'aménagement de place et de centre de village, embellissement de centre-Bourg

9 pour - 2 abstentions : approbation à la majorité.

2 - Contrat d'assurance du personnel communal (garanties statutaires)

M. le Maire informe que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal souscrit auprès de GROUPAMA (CIGAC) se termine le 31/12/2015.

Il rappelle qu'en janvier 2015, le conseil municipal avait accepté que "le Centre de Gestion de la Loire négocie un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. "

Il informe qu'en août le CDG nous informait que c'était CNP qui avait été retenu. Nous avons également demandé une nouvelle proposition à notre assureur actuel.

Il donne alors les résultats de ces propositions et informe que la hausse sur ses contrats a été compensée par une baisse suite à consultation sur les autres contrats.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de GROUPAMA.

3 - Personnel communal :

A - Modification poste travail administratif et modification tableau des effectifs

M. le Maire informe que Mme Vial, secrétaire de mairie, ne travaillera plus à Saint Polgues. Ce départ est l'opportunité pour la mairie de Pommiers de palier à la surcharge de travail, en tenant compte de son expérience, de ses compétences et du fait qu'elle habite Pommiers, il propose d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de 23 h à 29 h. Approbation à l'unanimité.

B - Camping

Le Maire informe le conseil municipal que les gardiens ne seront pas repris l'année prochaine.

Il indique qu'il a pris contact pour conseil avec un avocat car les gardiens demandent 10 280 heures supplémentaires depuis 2010 (date de leurs 1^{ers} contrats passés avec la Municipalité) et qu'il a seulement eu connaissance le 9 octobre 2015 d'un dossier concernant leur dernier emploi.

Le Maire explique qu'il a alors reçu Mme LAMOTTE, ancien Maire, le samedi 24 octobre 2015 pour avoir plus de renseignements sur cette affaire et ce dossier jusqu'alors occulté et non porté à la connaissance des nouveaux élus.

Il informe qu'il tiendra les conseillers municipaux au courant de l'avancée du dossier lors du prochain conseil.

4 - Admission de créances en non valeur

Le Maire présente un état des produits irrécouvrables dressé par le Receveur Municipal.

- sur le budget de la Commune d'un montant total de 231.18 €
- sur le budget de l'Assainissement d'un montant total de 103.30 €

Celui-ci a effectué toutes les opérations pour recouvrer ces créances et il est désormais certain que ces créances ne pourront pas faire l'objet d'un recouvrement. Il est nécessaire alors de les admettre en non valeur et de prévoir en même temps les crédits nécessaires au compte du budget 6541 pour pouvoir les annuler soit par des décisions modificatives. Le Conseil approuve à l'unanimité.

5 - CCVAI :

A - Membre à la commission intercommunale d'accessibilité

Suite à la délibération du conseil de la Communauté des Vals d'Aix et Isable du 4/06/15 décidant de créer une Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CIAPH), il y a lieu de désigner un membre représentant notre Commune.

Proposition Daniel THOUIN - Approbation à l'unanimité

B - Regroupement Communauté de Communes

M. le Maire distribue la carte proposée par le Préfet (CDCI du 9 octobre 2015) qui réunit Roanne Agglo, Cople, CCVAI et Pays d'Urfé.

Un adjoint explique que la CCVAI a fait une proposition de regroupement qui réunit Cople, Pays d'Urfé, CCVAI et Balbigny.

Après consultation, le Conseil Municipal opte pour la 2^{ème} option.

Approbation à l'unanimité pour le regroupement Cople, Balbigny, Pays d'Urfé et CCVAI.

6 - Mandat vente maison et terrain lotissement

A- Maison la Gare

M. le Maire demande l'autorisation, au conseil municipal de signer des mandats de ventes avec différentes agences immobilières pour la maison de la Gare et pour le lotissement.

Un conseiller demande si une estimation des domaines a été effectuée.

Le Maire répond que ce n'est pas obligatoire pour les petites communes et qu'il va demander confirmation.

Effectivement nul n'est besoin de l'estimation des domaines dans ce cas de figure.

Montant de mise en vente maison de la gare : 150 000 €

9 pour - 1 contre - 1 abstention. Approbation à la majorité

B - Terrains lotissement

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de passer les tarifs du lotissement à 40 € le m²

Montant	Lot 2	40 600 €
	Lot 3	49 300 €
	Lot 4	46 880 €
	Lot 5	31 040 €

Approbation à l'unanimité.

6 - Questions diverses

Remerciement d'associations.

Vu par nous, Maire de la commune de POMMIERS pour être afficher le 10 novembre 2015 à la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 aout 1884.

Le Maire
M. Henri CHERBLAND